

## Interview : Nkurunziza s'exprime à Paris sur les grands dossiers du moment

RFI, 13 mars 2013 Ruvakuki, Mali, dialogue avec l'opposition, présidentielle de 2015 : Pierre Nkurunziza sur RFI Par Christophe Boisbouvier « Du moment que le journaliste est très content de ce que la justice a fait, je pense que c'est dans le même prolongement que la justice fera son travail, la satisfaction de tout le monde », a déclaré le Président burundais à propos de notre confrère Hassan Ruvakuki. Après seize mois de prison, le journaliste de RFI a été libéré, y a tout juste une semaine, pour raisons de santé. Mais il reste poursuivi par la justice burundaise. En visite officielle à Paris, le Président burundais, Pierre Nkurunziza, répond aux questions de RFI. RFI : Pourquoi le Burundi envoie-t-il des troupes au Mali ?

Le chef de la Misma, votre compatriote Pierre Boyaya a évoqué l'arrivée de deux unités burundaises, un bataillon d'infanterie et une compagnie de gendarmerie. Pour ce qui est des troupes, comme vous le savez très bien, quand on a commencé en Somalie, on a commencé avec deux bataillons. Maintenant, nous sommes autour de 6 000 militaires. Pour vous dire qu'on peut commencer par des petits effectifs et revoir la hausse selon la situation. Est-ce que vous ne faites pas ça aussi, pour donner une image plus positive du Burundi auprès de la communauté internationale ? Evidemment, aujourd'hui quand on a la paix, on doit partager cette paix avec les autres, et montrer que ceux qui ont contribué à soutenir le Burundi, ils ne se sont pas trompés. Ils ont donc soutenu ceux qui sont capables de reconnaître qu'ils doivent aussi faire quelque chose à leur endroit des autres. Depuis la dernière présidentielle de 2010, a-t-elle boycottée par l'opposition, est-ce que votre pays ne souffre pas d'un déficit démocratique ? Est-ce qu'il y a un pouvoir-opposition ? Qui a commencé ce lundi à Bujumbura, ne peut pas combler ce déficit ? Depuis son indépendance au Burundi, on a aussi les élections de 2005 et 2010. Parce que, auparavant, chaque fois qu'on organisait des élections en 1965 et 1983, c'était un bain de sang, à commencer par l'assassinat du chef de l'Etat... aujourd'hui, avec de 2005, une page est tournée positivement dans l'histoire de notre pays, tel point que le Burundi figure parmi les pays qui ont fait un modèle de processus de paix aussi en Afrique. Raison pour laquelle, quand bien même il y a certains qui se retirent des élections, nous disons que le processus électoral au Burundi a été apprécié par tous les Burundais, par tous les organisateurs, même avec les partenaires qui étaient sur le terrain. Donc, cet atelier est aussi pour convaincre vos opposants de participer aux élections de 2015 ? Disons qu'il y a encore des opposants sur le terrain. Ils sont au Burundi depuis très longtemps. Et ceux qui étaient à l'étranger, ils avaient leur famille depuis très longtemps. Mais leurs bases, leurs partis politiques, fonctionnaient toujours. C'est pourquoi nous disons que la réunion, le grand rassemblement qui vient de commencer ce lundi, du 11 jusqu'au 13 mars, c'était la suite logique, pour préparer les élections avec participation de tout le monde. Avec des garanties pour la transparence du scrutin et pour la liberté de faire meeting pour l'opposition ? Disons que le processus électoral au Burundi a été toujours transparent et bien pacifique. Ce n'est pas le résultat des élections qui cause problème. Et tout le monde y compris la communauté internationale confirme qu'à chaque fois qu'on organise les élections au Burundi, le processus est bien organisé. Malgré cet atelier, l'un des chefs de l'opposition Agathon Rwassa, n'est pas rentré à Bujumbura, car il craint toujours pour sa sécurité. Est-ce que vous lui assurez sa protection ? Disons que le Burundi a besoin de tous ses fils et toutes ses filles. On ne peut pas forcer les gens à vivre par force au Burundi. Donc, il est parti de lui-même, il va revenir de lui-même, comme les autres sont venus. Mais il ne faut pas le rassurer ? Le rassurer, c'est pour dire que depuis que nous sommes au pouvoir, depuis 2005, on a lancé un appel vibrant à l'endroit de tous les Burundais qui étaient partis à l'exil. C'est pourquoi on ne cesse que tous les Burundais qui veulent rentrer, ils peuvent rentrer, y compris... Agathon Rwassa, c'est un Burundais comme les autres ! Et selon Agathon Rwassa et Alexis Sinduhije, il y a plusieurs prisonniers politiques actuellement au Burundi. Est-ce que vous faites un geste de clémence ? Quand on est interpellé devant la justice, on a droit à la défense, qui n'existait pas dans le passé. Quand vous êtes condamné, il faut accepter la condamnation et ne pas dire après que vous êtes un prisonnier politique. Nous disons que c'est la justice qui fait le travail. Et vous avez vu, même avec la clémence que nous avons prise la fois passée: notre gouvernement a libéré autour de 7 000 prisonniers l'année dernière ! C'est ainsi que nous montrons que la justice est indépendante, mais le Président de la République intervient avec Conseil supérieur de la magistrature, conformément à la Constitution. Vous parlez de clémence. La semaine dernière, on a eu une bonne nouvelle. Après seize mois de prison, notre confrère Hassan Ruvakuki, de Radio France internationale, a été libéré pour raison de santé. Est-ce que c'est un signe de détente ? D'attente ! Je ne sais pas. L'essentiel est que la justice a fait son travail. Même le concerné a félicité, a remercié la justice. Il est très content, et le reste, disons que c'est une question d'appréciation de la justice, conformément à la loi. Malgré cette remise en liberté, notre confrère reste poursuivi, car le parquet est pourvu en cassation contre la dernière décision de justice, qui avait réduit sa peine à trois ans. Nécessairement, le parquet est très proche du ministère de la Justice. Est-ce que le parquet pourrait faire un geste ? Oh ! Je ne parlerai pas à la place de la justice pour trancher ! Mais l'essentiel est que la justice ait fait son travail. Du moment où le concerné est très content de ce que la justice a fait, je pense que c'est dans le même prolongement que la justice fera son travail, donc, la satisfaction de tout le monde. Mais disons que pour le cas du journaliste en question, ce n'est pas le Président de la République qui doit trancher à la place de la justice. Au terme de la Constitution burundaise, le Président du Burundi ne peut pas faire plus de deux mandats. Or, vous faites actuellement votre deuxième mandat. Qu'est-ce que vous allez faire en 2015 ? Vous savez très bien que tout doit être fait en respectant la Constitution et le Code électoral. Et est-ce que vous êtes d'accord avec ceux qui disent que selon la Constitution, vous ne pourrez plus vous représenter ? Les opinions sont partagées. Ceux qui disent cela, ils ont le droit, donc, de dire ce qu'ils pensent. Mais il y a des institutions qui sont là pour décider, la cour constitutionnelle et la Cni. Donc, tout est possible, y compris que vous vous représentiez ? C'est ça ? Moi, je ne peux pas me représenter du moment, vous savez très bien que ça vient de notre parti, je ne suis pas un candidat indépendant. Non, c'est le parti qui présente ses candidats. Le parti doit présenter les candidats qui répondent aux exigences de la loi, notamment la Constitution et le Code électoral.